Droit

et

Dignité

Pour

Tous

 -**LAVOIX DES SANS VOIX**

 ***Mouvement Martin Luther KING***

 **CIVISME –NON VIOLENCE –PAIX**

 **DIALOGUE –LEADERSHIP – DIGNITE HUMAINE**

 ***Récépissé N° 0968/MATD-DAPOC-DOCA du 20/09/06***

 **REACTION DU MMLK**

 **SOCIETES DE TELECOMMUNICATIONS AU TOGO : LE REFUS DE PORTER SECOURS AUX PERSONNES EN DANGER EST UNE INFRACTION !**

Le Mouvement Martin Luther KING- La Voix des Sans Voix fustige les comportements indifférents qu’affichent les sociétés de télécommunications au Togo aux suites à donner aux plaintes des consommateurs relatives aux menaces et autres formes d’atteintes ou d’intimidation que profèrent certains individus cyniques ,abonnés de ces réseaux de téléphonie contre eux et leur rappelle que le du refus de porter secours aux personnes en péril est une infraction conformément à l’article 70 du code pénal .

 En effet, de nos jours, certains individus funestes et mal intentionnés se livrent impunément contre des citoyens à des menaces de mort ou toute autre forme d’atteinte à la vie à travers des communications téléphoniques aux numéros connus ou voilés de ces réseaux de télécommunications. Ces actes de gangstérisme et de barbarie se multiplient à une allure préoccupante et soucieuse aux conséquences imprévisibles. Par conséquent, des personnes victimes de ces violences verbales ne pouvaient se plaindre que de recourir donc aux institutions compétentes notamment les forces de sécurité et de l’ordre et de l’administration judiciaire (Procureur de la République). C’est sur l’autorisation de ce dernier que les nécessités des enquêtes judiciaires sont ouvertes après que les sociétés de télécommunications aient décliné l’identité et l’adresse complète des détenteurs des numéros incriminés. Malheureusement et contre toute attente, selon les informations requises de sources autorisées, ces sociétés se montrent réticentes et indifférentes à une franche et prompte collaboration avec les services concernés pour des issues favorables aux requêtes évoquées. Du coup, des présumés victimes pourtant aussi abonnés de ces réseaux, restent dans leur état d’insécurité, de peur et de danger sans aucune protection et finissent par en payer définitivement le prix au profit de leurs bourreaux.

 Le Mouvement Martin Luther KING- La Voix des Sans Voix s’insurge contre ces attitudes répréhensibles des sociétés de télécommunications et exhorte les autorités judiciaires à les condamner désormais pour refus de porter illico presto secours aux personnes en danger.

 Le Mouvement Martin Luther KING- La Voix des Sans Voix appelle les abonnés de ces réseaux à la violence à la vigilance et à la prudence afin de démasquer ces bandes de criminels qui perturbent la tranquillité des autres.

 Lomé ,le 16 Septembre 2015

 Le Président,

 **Pasteur EDOH K.KOMI**

**BP 12473 Lomé - Togo, Tél : (+228) 23 20 90 90 / 22 32 55 72 Cel : (+228) 99 47 35 84 / 90 04 17 25 *E-mail :komiedohkossi@yahoo.com;*** ***maluking662@yahoo.com******,*** [***www.mouvementmartinlutherking.org***](http://www.mouvementmartinlutherking.org)